



Congé pour vente puis retractation

Par **nico**, le **03/06/2010** à **09:17**

Bonjour, rn mon propriétaire m' a informé par recommandé de sa volonté de vendre la maison que je loue le 03/05/10. J'ai donc trouvé une location disponible à partir du 01/08/10 mais sans signer de bail pour le moment. Or le 02/06/10 j'ai reçu un nouveau recommandé m'informant que celui-ci ne vendait plus. Je voudrais donc savoir, puisque je suis décidé à partir, quels sont mes droits vis-a-vis de ce changement de situation.

Par **fabienne034**, le **03/06/2010** à **09:54**

BONJOUR, rn nc'est vous qui choisissez, soit vous restez soit vous partez rn rn soit vous appliquez le congé soit non rn rn pour tout savoir sur le bail d'habitation et sur le logement: rn rn <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm> rn rn toutes les questions concernant le congé sont prévues